

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le dix neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FREBY Pierre-Jean -GANIEZ Mireille - SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Francine FAUCHON.

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Madame Anne Françoise LAURENT.

Monsieur Michel MACHARD, excusé.

SECRETARE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 11 janvier 2012.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 05 janvier 2012, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) S.M.D.A.N.C : demandes d'adhésions de collectivités.
- 2) Forêt : proposition de coupes pour l'exercice 2012- Martelage.
- 3) Finances communales : engagements et liquidations de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.
- 4) Archives communales : convention avec le Centre de Gestion des Vosges.
- 5) Finances communales : demande de subvention du collège du Pervis.
- 6) Finances communales : demande de prise en charge des frais d'interclasse par la commune de Darney.
- 7) Délégations au Maire.

**Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône
Vosgienne**

- Compétence tourisme.

Informations diverses.

- Aménagement du Mont de Savillon et de la RD 460.
- Courrier de l'inspection académique (prévisions des effectifs 2012).

Questions diverses.

2012/01-19-1- S.M.D.A.N.C : demandes d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de :

Luvigny (116 hab), Doncières (156 hab), Hadigny les verrières (416 hab) et Seraumont (48 hab)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes citées ci-dessus.

2012/01-19-2- Forêt : proposition de coupes pour l'exercice 2012- Martelage.

Etat d'assiette des coupes de l'exercice 2012.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2012 dans la forêt communale de Monthureux-sur-Saône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE à l'O.N.F** d'asseoir les coupes de l'exercice 2012 conformément à son courrier (voir annexe 1 jointe à la présente délibération).
Cette proposition découle de l'application de l'Etat d'Assiette tel que prévu pour l'année 2012 par l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.
- Demande le martelage des parcelles suivantes : 20B, 7A, 24A, 28A, 15A, 19B, 21B, 39A, 18.

2012/01-19-3- Finances communales : engagements et liquidations de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.

Sauf dérogation aux dispositions du I de l'article 1639 A du code général des impôts et du premier alinéa de l'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote des budgets est fixée au 31 mars 2012.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2011 : 414 158 €.
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 103 000 € (< 25% x 414 158 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

TRAVAUX DE VOIRIE- OPERATION 108.

- Travaux de réfection de la voirie communale : 70 000,00 € (art. 2315).
- Maîtrise d'œuvre sur programme de voirie 2012 : 20 000,00 € (art. 2031).

Total : 90 000,00 €.

INFORMATIQUE- OPERATION 147.

- Renouvellement droits d'accès aux logiciels Horizon Villages On Line : 2 500,00 € (art. 205).
- Acquisition d'une imprimante et de 4 onduleurs : 2 000,00 € (art. 2183).

Total : 4 500,00 €.

MATERIEL- OPERATION 129.

- Etagères pièce d'archives : 2 600,00 € (art. 2158).
- Acquisition d'autre matériel : 5 900,00 € (art. 2158).

Total : 8 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2012/01-19-4- Archives communales : convention avec le Centre de Gestion des Vosges.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic a été établi le 07 décembre 2009 par le service archivage itinérant du Centre de Gestion des Vosges concernant le traitement complet des archives communales.

La durée d'intervention nécessaire est estimée à 56 jours pour un coût global de 12 320 €, à réaliser sur deux exercices.

Une convention d'adhésion au service d'archivage itinérant a été établie par le Centre de Gestion.

Celle-ci définit la prestation de services du service archives du Centre de gestion des Vosges et les modalités techniques et financières pour sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage itinérant ainsi que son avenant établis par le Centre de Gestion.

2012/01-19-5- Finances communales : demande de subvention du collège du Pervis.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention transmise par le collège de Monthureux-sur-Saône.

Les professeurs du collège du Pervis organisent un voyage pédagogique à Berlin du 19 au 25 mai 2012. A ce titre est demandé à la commune l'octroi d'une subvention au bénéfice des familles. Sachant que le coût pour les parents s'élève à 294 € et que dix élèves de Monthureux sont concernés par ce voyage.

Monsieur FLORIOT précise que, lors de la réunion de la commission Education, Culture et Vie associative, un avis favorable a été donné car il s'agit d'un voyage pédagogique.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 50 € par enfant inscrit et domicilié à Monthureux-sur-Saône, soit un total de 50 € * 10 enfants = 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Messieurs DURAND et FLORIOT) :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 50 € par enfant inscrit au voyage pédagogique à BERLIN du 19 au 25 mai 2012 et domicilié à Monthureux-sur-Saône, soit un total de 500 € au bénéfice des familles concernées.
Cette somme sera versée sur le compte du collège à l'ordre de "l'Agent Comptable du Collège du Pervis".

Finances communales : demande de prise en charge des frais d'interclasse par la commune de Darney.

Des informations supplémentaires sont demandées par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, ce sujet est retiré du présent ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance.

2012/01-19-6- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter.

D.I.A présentée par Maître WOLFF, notaire à FRAIZE, concernant les parcelles cadastrées AD 11 , Les Prés du Morteau & AD 29, Rue de l'Eglise- bâti sur terrain propre-
Prix: 65 000,00 €.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne :

Compétence tourisme.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du bureau du 10 janvier 2012, il a suggéré à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne de prendre la compétence tourisme dans son intégralité étant donné qu'elle est déjà à l'initiative de la mise en place des sentiers équestres, de la Maison de Marie, et d'autres compétences touristiques....
- Des groupes de travail vont se créer en ce qui concerne le projet de territoire : les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

- Les habitants du Mont de Savillon ont fait parvenir un courrier demandant la limitation de vitesse à 50 km/h et la sécurisation de la traversée du hameau.
La copie de ce courrier était jointe à la convocation du Conseil Municipal de ce jour.
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une correspondance va être transmise à ces administrés : les différentes remarques vont être prises en compte lors de l'aménagement de la traversée du Mont de Savillon qui va être étudiée par un Maître d'œuvre en 2012.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un courrier transmis par l'Inspection Académique, Monsieur GEHIN, Inspecteur de l'Education Nationale s'est rendu en Mairie, à la demande de Monsieur le Maire.
Une faiblesse des effectifs susceptibles d'être scolarisés dans les cinq classes de l'école primaire, a été constatée : 100 élèves sont attendus à la rentrée 2012.
Ceci a été annoncé lors du Conseil Communautaire du 18 janvier dernier.
Un groupe de travail de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne va se réunir pour décider d'une politique commune pour le soutien des écoles du secteur.

Monsieur Sylvain FLORIOT informe le Conseil Municipal qu'une facture a été transmise à la Mairie par le CRAVLOR (point de cinéma itinérant) d'un montant de 990,63€ : cette somme correspond au complément financier nécessaire pour atteindre le seuil d'équilibre économique qui se situe à 60 entrées de moyenne par séance, globalisé sur l'année.

Ce calcul est effectué sur une période de séances se déroulant du 1^{er} septembre au 31 août, soit sur une année scolaire.

Un rendez-vous sera programmé avec les responsables du CRAVLOR et le F.J.S.C afin de renégocier cette convention.

- Un dossier "type" de demande de subvention va être transmis par courrier à toutes les Associations du secteur qui souhaitent en faire la demande.

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN informe l'Assemblée que beaucoup de personnes sont satisfaites de la coupe des sapins du cimetière.

Questions diverses.

. De Monsieur Bernard PIERRE : que devient le parc à daims ? achat d'animaux, location par bail précaire...?

Monsieur PIERRE demande à ce que tous les conseillers réfléchissent à la question afin qu'une décision puisse être prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

. De Monsieur Pierre SOUHAIT : les travaux vont-ils reprendre dans les vestiaires du stade ?

Monsieur Thierry DURAND répond que oui, par les employés communaux pendant les mois d'hiver.

. De Monsieur Thierry DURAND : le grand chapiteau n'est plus homologué, que fait-on ? la commune en doit-elle racheter un ?

La question va être étudiée (demandes de prix).

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 23h00.